Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -688-2023

Règlement 688-2023 modifiant le règlement de construction numéro 614-2018 afin d'imposer des normes de construction relatives aux logements servant à héberger des travailleurs agricoles au sein d'un bâtiment agricoles

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 2 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 688-2023 modifiant le règlement de construction numéro 614-2018 afin d'imposer des normes de construction relatives aux logements servant à héberger des travailleurs agricoles au sein d'un bâtiment agricoles

QUE le 26 juin 2023 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 23-06-136 du 21 juin 2023.

QUE le règlement numéro 688-2023 sera officiellement en vigueur ce 29 juin 2023;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-neuvième jour du mois de juin 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier